



# Municipalité de Saint-Gilles

## Offre d'emploi

**AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE**

### Journalier (ière) aux loisirs – Poste saisonnier à temps partiel - Centre récréatif de Saint-Gilles

La municipalité est à la recherche d'un(e) **journalier(ère)** fiable, autonome et polyvalent(e) dont les principales responsabilités seront la tonte de gazon, l'entretien et l'embellissement des terrains sportifs et des espaces verts municipaux.

La personne retenue veillera à maintenir des installations extérieures propres, sécuritaires et accueillantes, afin d'offrir un environnement de qualité aux citoyens, aux équipes sportives et aux visiteurs.

#### Résumé des fonctions

Sous la supervision immédiate du ou de la **superviseur(e) de l'aréna et des infrastructures récréatives**, et sous l'autorité du **directeur des loisirs**, la personne sélectionnée effectuera divers travaux municipaux liés principalement aux infrastructures de loisirs.

#### Qualifications requises

- Permis de conduire classe 5 obligatoire.

Toute combinaison de formation ou d'expérience jugée pertinente sera considérée.

#### Qualités, aptitudes et exigences

- Bonne capacité physique et aptitude à effectuer un travail manuel à l'extérieur, dans diverses conditions climatiques;
- Sens de l'organisation et capacité à planifier efficacement son travail;
- Autonomie, débrouillardise et souci du travail bien fait;
- Capacité à utiliser de façon sécuritaire les équipements et outils d'entretien des espaces verts;
- Aptitude à travailler seul ou en équipe;
- Fiabilité, ponctualité et attitude professionnelle;
- Courtoisie et respect dans les interactions avec les citoyens, les utilisateurs des installations et les collègues.

#### Pour postuler

Les candidatures seront reçues au centre Récréatif, à l'attention de Pierre-Philippe Gendron, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, jusqu'au 12 juillet 2026.

Par courriel : [directionloisirs@stgilles.net](mailto:directionloisirs@stgilles.net)

Seules les candidatures retenues seront contactées.

**Pour information : 418 888-3863**

#### Tâches et responsabilités

- Effectuer la tonte du gazon sur les terrains sportifs, les parcs et les espaces verts municipaux.
- Assurer l'entretien des terrains de baseball, de soccer et des autres infrastructures sportives extérieures (traçage, nivellement, préparation et entretien des surfaces de jeu).
- Participer à l'embellissement des terrains et des aménagements paysagers (désherbage, plantation, arrosage, taille et entretien des végétaux).
- Effectuer l'entretien général des espaces extérieurs, notamment le ramassage des déchets, le nettoyage des aires communes et le maintien de la propreté des sites récréatifs.
- Utiliser et entretenir de façon sécuritaire les équipements, la machinerie et les outils nécessaires à l'exécution des travaux.
- Signaler toute anomalie, défectuosité ou situation pouvant compromettre la sécurité des usagers ou le bon fonctionnement des installations.
- Collaborer à l'installation, au déplacement et au rangement des équipements nécessaires aux activités et événements organisés par le Service des loisirs.
- Participer à divers travaux d'entretien des infrastructures récréatives selon les besoins opérationnels.
- Effectuer toute autre tâche connexe compatible avec les fonctions, à la demande du ou de la superviseur(e) de l'aréna et des infrastructures récréatives ou du directeur des loisirs.

#### Conditions d'emploi

Il s'agit d'un **poste saisonnier à temps partiel**, offrant un horaire variable de **16 à 32 heures par semaine**, généralement réparti du **lundi au vendredi**. Selon les besoins opérationnels du Service des loisirs et du Centre récréatif, la personne titulaire pourrait être appelée à travailler occasionnellement **en soirée ainsi que les fins de semaine (samedi et/ou dimanche)**.

La Municipalité de Saint-Gilles offre un milieu de travail stimulant ainsi qu'une gamme d'avantages sociaux.

Les conditions de travail sont régies par la convention collective actuellement en vigueur, laquelle fera l'objet d'un renouvellement d'ici la mi-juillet 2026. La rémunération est établie selon l'échelle salariale de la Municipalité de Saint-Gilles. Le **salaire d'entrée pour ce poste (classe 2)** est actuellement fixé à **21,69 \$/heure**.

Le poste est ouvert autant pour les hommes que pour les femmes. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.